Le Mans le 8 mars 2020

M. Dominique CHAPERON
Secrétaire départemental FSU
M. Laurent Blancs
M. Secrétaire départemental SNES-FSU
M. Julien Cristofoli
Secrétaire départemntal du SNUipp-FSU
à

Madame Patricia GALEAZZI
Directrice académique

Objet : Questions urgentes

Madame la Directrice académique,

Suite à l'échange téléphonique que nous venons d'avoir avec votre secrétariat, nous vous adressons une liste de questions qui demandent une réponse urgente. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous contacter.

En effet, dans le message que vous avez adressé aux chefs d'établissements, inspecteurs-trices, et directeurs/trices d'écoles du département, plusieurs points nous semblent nécessiter des éclaircissements :

- que faut-il entendre par « présence des équipes éducatives est requise » ? S'agit-il une réquisition par le Préfet avec un ordre qui va arriver ?
- quels sont les personnels concernés par la formulation « personnels enseignant-es momentanément éloignés de l'école » : s'agit-il des enseignant-es du 1er degré seulement ? S'agit-il de ceux, parents d'enfants en bas âge, qui n'ont pas de solution de garde ? Ceux qui sont d'une santé fragile, ou proche d'une personne de santé fragile (conjoint-e, enfant, parents…). Exigez-vous des justificatifs et lesquels (sachant que dans la période actuelle, il est particulièrement difficile d'obtenir un rendez-vous médical).
- vous évoquez les personnels de santé. Le critère d'accueil de leurs enfants est-il lié au fait que l'un des parents soit personnel soignant, ou les deux ?

Par ailleurs, nous constatons des incohérences entre ce message et celui délivré par exemple par le Maire du Mans concernant l'accueil des enfants de soignant-es : vous écrivez qu'ils seront pris en charge par les enseignant-es, là où le Maire du Mans a communiqué aux représentant-es du personnel qu'ils le seraient dans le cadre du SMA par le personnel municipal.

Un autre point nous semble nécessaire à éclaircir : la question de la désinfection des locaux suite aux opérations de vote. Comment s'assurer de la sécurité des personnels requis dans ces écoles dès lundi ?

Nous souhaitons aussi attirer votre attention sur la contradiction entre l'interdiction de rassemblement au-delà de 100 personnes édictée par le 1er Ministre et le fait que ce nombre sera dépassé dans les lycées si tous les personnels doivent être présents.

On nous signale plusieurs écoles dont de nombreux parents sont des soignant-es (près de

25 % soit 30 élèves dans un cas), ce qui impliquerait que de nombreux élèves seraient présent-es. Ce nombre ne pose-t-il pas un problème de risque sanitaire ?

Comment les enseignant-es des petites écoles lorsqu'ils sont tous parents d'enfant en bas âge sans solution de garde s'organisent-ils, puisqu'il n'est pas possible de les emmener dans l'école ?

Nous ne comprenons pas à cette heure pourquoi ces questions ne peuvent pas être exprimées et discutées de vive voix avec les représentant-es du personnel, comme cela se fait dans d'autres lieux (Rectorat par exemple) ou d'autres administrations. Nous l'interprétons comme une défiance à l'égard de la profession et de ses représentant-es.

Nous souhaitons pouvoir répondre dans les meilleurs délais aux nombreux collègues qui nous interpellent et qui ne trouvent pas de réponse pour lundi.

Nous sommes persuadé-es que les enseignant-es sauront trouver dans cette situation difficile des réponses adaptées et proportionnées, et qu'il est impératif dans ce contexte de faire confiance à leur professionnalisme et leur sens du devoir .

Dans l'attente d'un échange qui peut être téléphonique à l'heure qui vous conviendra si vous ne pouvez nous recevoir (cf coordonées dans le message envoyé ce matin), nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

D. Chaperon L. Blancs J. Cristofoli

FÉDÉRATION **N**ATIONALE **U**NITAIRE Éducation – Recherche – Culture – Emploi – Travail – Justice – Territoriale – Agricultre
29 place d'Alger – 72 000 Le Mans – ☏: 02.43.43.86.21 – 🖷 : 02.43.23.33.73 – 💻 : fsu72@fsu.fr